

SEANCE DU 28 MARS 2012

L'an deux mille douze le 28 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

PRESENTS : MMES REAU Mireille, MORTEAU Lysiane, BOURGEON Françoise, DELORME Bénédicte, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, TURPAULT Bernard, CHUPIN Jacques, PERCEAU Alain, LANDRY Laurent et RAULT Jean-Paul

QUORUM : 6

ABSENT EXCUSE : Néant

Ont donné pouvoir pour voter : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur TURPAULT Bernard

DATE DE CONVOCATION : le 20 mars 2012

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 03 avril 2012

APRÈS LECTURE LE PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE A ÉTÉ APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

MONSIEUR LE PRÉSIDENT À OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :

DEL/CM 2011-05- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Sous la Présidence de Monsieur BOTTON Daniel, l'assemblée délibère en l'absence de M. BIGOT sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par le Maire de la Commune, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXEDENTS
Résultats reportés		139727.69
Opérations de l'exercice	169455.06	178224.28
TOTAUX	169455.06	317951.97
RESULTAT DEFINITIFS		148496.91

SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXEDENTS
Résultats reportés	15506.40	
Opérations de l'exercice	23634.84	34112.82
TOTAUX	39141.24	34112.82
RESULTAT DE CLOTURE	5028.42	
RESTE A REALISER	10684.44	
TOTAUX CUMULES	49825.68	34112.82
RESULTATS DEFINITIFS	15712.86	

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveaux, au résultat d'exploitation de

l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de clôture des débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs et les résultats ci-dessus.

DEL/CM 2012-06- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

* Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

L'Assemblée déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL/CM 2011-07 - AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Après avoir constatés les résultats de clôture de l'exercice 2011 identiques à ceux émis par la Trésorerie

INVESTISSEMENT :

SOLDE D'EXECUTION REPORTE	- 15506.40
RECETTES REALISEES	34112.82
DEPENSES REALISEES	23634.84
SOLDE D'EXECUTION	+10477.98
RESULTAT DE CLOTURE	- 5 028.42
PROVISION NON EMPLOYEE	0.00
RESTE A REALISER RECETTES	0.00
RESTE A REALISER DEPENSES	10684.44
BESOIN DE FINANCEMENT	<u>15712.86</u>

FONCTIONNEMENT :

EXCEDENT DE CLOTURE N-1	139727.69
AFFECTATION AUX RESERVES	0
EXCEDENT REPRIS en R à N	139727.69
RECETTES DE L'ANNEE	178224.28
DEPENSES DE L'ANNEE	169455.06
EXCEDENT DE L'EXERCICE	8769.22
EXCEDENT DE CLOTURE	148496.91

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'affecter sur le budget primitif 2012 le résultat de la manière suivante :

- Affectation en réserve : 15 712.86 € (titre de recette au compte 1068/ BP 2012),
- Report à nouveau en fonctionnement : 132 784.05 € (reprise au compte 002 / BP 2012).

DEL/CM 2012-08 DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2012

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012, présentant les ressources fiscales à taux constant ainsi qu'une simulation des ressources fiscales suivant une augmentation éventuelle des taux. Après discussion et vote à bulletins secrets (11 exprimés- 2 pour 1%

d'augmentation – 7 pour 1.50% d'augmentation – 2 pour 2% d'augmentation) l'assemblée décide d'augmenter l'ensemble des taux d'imposition de 1.50 %.

Les taux communaux 2012 sont établis suivant le tableau ci-dessous :

<i>LIBELLES</i>	<i>BASE (V.L.)</i>	<i>TAUX 2012</i>	<i>PRODUIT ATTENDU 2012</i>
TAXE HABITATION	251 100	18.45	46 328
TAXE FONCIERE (B.)	152 000	9.69	14 729
TAXE FONCIERE (N.B.)	45 600	41.81	19 065
CFE	2 600	20.85	542
TOTAL			80 664

DEL/CM 2011-09 SUBVENTIONS A INSCRIRE SUR LE BUDGET 2012

Le Maire étant Président du Comité des fêtes, Madame REAU Mireille présidente de l'Association FLORILEGE. Et Monsieur TURPAULT Bernard membre du bureau de l'Association de Défense des Marnois. Ces trois élus ne participeront pas au vote des subventions relatives à leur association. Monsieur BOTTON Daniel, premier adjoint au Maire, préside la séance pour cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions comme suit :

<i>LIBELLE ASSOCIATIONS</i>	<i>MONTANT</i>
<i>ACCA SOCIETE DE CHASSE</i>	137.00
<i>AS. ANCIENS COMBATTANTS AF</i>	137.00
<i>AS RICHESSE ET DEFENSE PATRIMOINE</i>	32.00
<i>CLUB AMITIE MARNOISE</i>	137.00
<i>AS MUTILES DU TRAVAIL</i>	16.00
<i>COMITE DES FETES DE MARNES</i>	137.00
<i>CAUE</i>	20.00
<i>SYNDICAT DEFENSE ENNEMIS CULTURES</i>	38.00
<i>AS. FLORILEGE</i>	137.00
<i>SOCIETE DIVINE MARNOISE</i>	137.00
<i>DESTRUCTION NUISIBLES ACCA MARNES</i>	61.00
<i>SYNDICAT INITIATIVE MONCONTOUR</i>	50.00
<i>ASSOCIATION DEFENSE DES MARNOIS</i>	137.00
<i>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLEGE VOLTAIRE</i>	160.00
<i>TOTAL CPTÉ 6574</i>	1336.00

DEL/CM 2012-10 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

Sur proposition de Monsieur le Maire Le conseil municipal décide de voter à l'unanimité le budget primitif 2012 (10 pour -0 contre – 10 suffrages exprimés) avec reprise des résultats de l'exercice 2011).

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 284 965 euros en section de fonctionnement
- 100 911 euros en section d'investissement

A l'instar des années précédentes, le détail du budget primitif sera édité sur le bulletin municipal et distribué courant juillet 2012. Le document officiel est consultable en Mairie, pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

DEL/CM 2012-11 – PREPARATION DU BUREAU DE VOTE POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE

TABLEAU DES PERMANENCES – Scrutin du 22 avril 2012

HORAIRES	MEMBRES PRESENTS
DE 8h00 à 11h30	BIGOT Pierre – MORTEAU Lysiane et REAU

	Mireille
De 11h30 à 15h00	BOTTON Daniel – CHUPIN Jacques et PERCEAU Alain
De 15h00 à 18h00	TURPAULT Bernard – LANDRY Laurent et DELORME Bénédicte

DEPOUILLEMENT (présents de 18h00 à 19h00) :

Président : BIGOT Pierre

Assesseurs suppléants à défaut d'électeurs scrutateurs : REAU Mireille - MORTEAU Lysiane - TURPAULT Bernard et BOTTON Daniel

Tableau des permanences – Scrutin du 06 mai 2012

HORAIRES	MEMBRES PRESENTS
DE 8h00 à 11h30	BIGOT Pierre - PERCEAU Alain et RAULT Jean-Paul
De 11h30 à 15h00	BOTTON Daniel - REAU Mireille et CHUPIN Jacques
De 15h00 à 18h00	TURPAULT Bernard – BOURGEON Françoise et DELORME Bénédicte

DEPOUILLEMENT (présents de 18h00 à 19h00) :

Président : BIGOT Pierre

Assesseurs suppléants à défaut d'électeurs scrutateurs : BOTTON Daniel - TURPAULT Bernard - BOURGEON Françoise - REAU Mireille

DEL/CM 2012-12 REDEVANCE D'OCCUPATION DUE PAR FRANCE TELECOM

Pour faire suite au décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le montant des redevances pour l'année 2012 comme suit :

	Artères en €/Km		Autres installations
	Souterrain	Aérien	€/m2
Domaine public routier communal	38.68	51.58	25.79

DEL/CM 2011-13 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS INTERIMAIRES

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires constatant la baisse du taux de facturation émis par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres.

Après discussion, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou un adjoint faisant fonction à le signer.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil municipal approuve la création d'un comité de pilotage pour la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement de la RD 37 et de ses abords.

Il est constitué comme suit :

Membres du Conseil Municipal : BIGOT Pierre (Président) - BOTTON Daniel –TURPAULT Bernard – CHUPIN Jacques – LANDRY Laurent – RAULT Jean-Paul et Madame REAU Mireille

Le Président (où son représentant) de l'Association défense des Marnois.

Aussi Monsieur le Maire est chargé de solliciter le soutien de techniciens auprès du Conseil Général, du Pays de Gâtine et de la Direction Départementale des Territoires(Pôle territorial de Parthenay).

Monsieur le Maire est chargé de rédiger un avis pour faciliter l'accès des véhicules au terrain du Pigeonnier.

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil à poursuivre ses démarches en vue de permettre la vente du logement communal sis au 2 route de Poitiers. Affaire à suivre.

Au cas où le SIVU RPI LES 5 VILLAGES souhaiterait faire appel à un agent communal pour effectuer des travaux, le cadre juridique devrait être précisé. Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'étudier la question avec Monsieur le Président du SIVU.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire
B. TURPAULT

Le Maire,
P. BIGOT